



## RÈGLEMENT Challenge ADAPT DRESSAGE/EQUIFUN 2020

Maison Départementale des Sports, 7 rue de l'Industrie - 38327 EYBENS cdx <http://comite-equitation-isere.ffe.com>

### **1. Préambule**

Dans le cadre de la Dotation Fédérale d'Actions (subvention FFE- CRE-RA), le Comité Départemental équitation de l'Isère (CDE 38), le Comité de l'Ain équitation ainsi que le Comité départemental de Sport Adapté de l'Isère (CDSA 38) organise un circuit de concours Dressage et Equifun dénommés « Challenge ADAPT' ». Ces compétitions sont mises en œuvre dans une ambiance conviviale par les CLUBS organisateurs pour les cavaliers de niveaux 1-2-3 avec le partenariat des Comités Départementaux. Elles visent les catégories : AB, BC, CD.

### **2. Règlements Généraux**

cf. documents Règlements FFSA

### **3. Obligation des participants**

3-1 Équidés :

L'équitation par rapport aux autres disciplines sportives a comme particularité de se pratiquer avec un animal doté de sa propre personnalité, de ses particularités, de ses qualités, de ses défauts ... Le cavalier et son cheval forment donc un véritable couple dont chaque protagoniste participe à part entière à la réalisation de la performance sportive. C'est pourquoi, afin de conserver au Sport Adapté la véritable composante de l'équitation, il est primordial qu'un cavalier en situation de handicap puisse, comme tout un chacun, participer à une compétition avec le cheval ou l'un des chevaux avec lequel il a l'habitude de s'entraîner. La monte d'un cheval inconnu, " au pied levé " est un exercice très difficile pour tout cavalier et peut être très déstabilisante surtout lors d'une situation compétitive.

Embouchures : Mors de filet autorisés : Simple, à olive, double brisure, baucher, à aiguilles, droit, verdun. Mors de filet autorisés sur la bride; Simple, à olive, double brisure, baucher. Muserolles autorisées avec filet: Française, allemande, croisée. Muserolle autorisée avec bride: Française

### **3-2 Cavaliers :**

a) Chaque cavalier doit être obligatoirement titulaire d'une licence FFSA ou FFE mentionnant la "non contre-indication" médicale à la pratique de l'équitation en compétition, et l'évaluation de sa « classe » AB, BC ou CD.

b) Tenues et équipements une tenue correcte équitation est demandée (à proscrire les baskets, jeans, pantalon de sport acrylique, bottes de ville ...) ; le port de bottes d'équitation ou de mini-chaps et boots est obligatoire, l'utilisation d'un véritable pantalon équitation est souhaitable ; un casque d'un modèle homologué (NF1384), avec attache trois points et dont la taille est adaptée au cavalier est obligatoire ;

c) Sur l'ensemble de la structure d'accueil de la compétition, le cavalier se doit d'être bienveillant et dans le respect de l'intégrité moral et physique de son équidé et de ses concurrents. Si cette obligation n'est pas respectée il se verra éliminé du challenge Adapt' !

### **4. Obligations du Club Organisateur:**

a) Inscrire dans son programme les épreuves types "Challenge"

b) Affichage du Classement précédent fourni par le Club Organisateur.

c) Prévoir une communication auprès des médias (photos, articles journaux, etc.. à transmettre au CDE 38 et au CDSA 38)

d) Renseigner l'avant programme (DUC) et dans la rubrique « Infos Détaillées » mentionner OBLIGATOIREMENT les éléments suivants :

- Challenge ADAPT' Dressage-Equifun inter-régional

- Nature des épreuves

- Commissaire au Paddock : il est fortement conseillé de mettre à l'entrée du paddock, un steward pour annoncer le timing des cavaliers, veiller au bon respect du règlement, afin d'assurer le bon déroulement du concours.

- Si possible les horaires prévisionnels et tous renseignements utiles et pratiques pour les cavaliers (service Médical & Vétérinaire) le lundi précédant la compétition.

## 5. Obligations des CD Équitation Isère & Ain et du CD Sport Adapté Isère

- a) Il donnera au Club organisateur le dernier classement provisoire en cours, pour affichage
- b) Il dotera le podium final (les 3 premiers) du Challenge de plaques et flots «Comité » aux trois premiers du Challenge ADAPT' et lots.
- c) Dotation spécial pour les 1ers de chaque podium

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, se reporter au règlement FSA de la discipline de l'année en cours..

## 6. Classement final et remise des prix

- a) Le challenge se joue sur 3 concours dont 2 Obligatoires :
  - 29/03/2020 aux Centre Equestre du St-Eynard (Montbonnot)
  - 19/04/20 à source Equitation(VIF)
  - 26/04/20 à Equ'Ain (Miribel-Jonage)
- b) Classement final : Un classement par classification, tout âge confondu est établi par cumul des deux meilleures performances des deux disciplines (Dressage et Equifun) sur les épreuves. Pour chaque concours, chaque couple obtient :

1er : 10pts    2e : 9 pts    3e : 8 pts    4e : 7pts    5e : 6 pts

6e : 5 pts    7e : 4 pts    8e : 3pts    9e : 2 pts    10e et plus : 1pt

En cas d'ex-æquo, les cavaliers seront départagés par la moyenne des notes d'ensemble.

- c) Remise des prix :

La participation à la cérémonie de remise des prix est obligatoire, elle se tiendra à l'issue de la dernière étape dite «finale ». Toute absence injustifiée ou tenue non conforme fera perdre le bénéfice du classement, flots, plaques, cadeaux, dotations au profit du concurrent qui suit immédiatement dans le classement. La tenue et l'équipement doivent être identiques à ceux du concours.